

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'AFSCA

### La rage est toujours une maladie mortelle !

22/06/2012

**En raison de problèmes récurrents, en cette période de vacances, avec des animaux de compagnie, ramenés de pays hors Union européenne, qui ne sont pas en règle en matière de rage, l'AFSCA souhaite à nouveau attirer l'attention du citoyen sur le danger que représente cette maladie.**

La rage est une zoonose (c'est-à-dire une maladie contagieuse qui peut être transmise de l'animal à l'homme et inversement) encore présente à grande échelle en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique du Nord. Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), plus de 55.000 personnes décèdent chaque année de cette maladie, ce qui revient en moyenne à un décès toutes les dix minutes.

La rage est causée par un virus excrété dans la salive. Dès l'apparition de symptômes, la rage a toujours une issue mortelle, aussi bien chez l'homme que chez l'animal !

L'homme peut se retrouver contaminé non seulement par morsure mais également s'il est griffé ou léché par un animal infecté, ou encore par contact avec une plaie d'un tel animal. L'animal infecté ne présente pas toujours des symptômes détectables : cela peut prendre jusqu'à six mois avant que les premiers symptômes ne soient observables. En outre, les animaux peuvent déjà être contagieux avant même de présenter le moindre symptôme. Enfin chez l'animal, la confirmation du diagnostic n'est possible qu'après mise à mort, autopsie et analyse du cerveau.

### **Ne rapportez jamais d'animaux de pays à risque, aussi bonnes soient vos intentions !**

Il arrive régulièrement que des vacanciers reviennent de l'étranger avec un chat, un chien ou un furet qui n'est pas en règle avec la réglementation européenne et qui est donc susceptible de transmettre la rage. Il s'agit d'une importation illégale. En raison du risque de contamination éventuelle, l'AFSCA applique toujours de façon très stricte les prescriptions en matière d'importation d'animaux depuis des pays où la rage est présente. **L'euthanasie des animaux importés illégalement fait partie de ces mesures.**

Pour importer légalement des animaux de ces pays à risque, il faut suivre une procédure qui prend **au moins 4 mois**. Outre la délivrance d'un certificat sanitaire, une analyse sanguine des anticorps antirabiques doit également être réalisée et ce au minimum 30 jours après la vaccination et au minimum 3 mois avant le départ de l'animal.

F.A.V.V.  
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55  
1000 Brussel  
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.  
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique  
1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>

**Ne ramenez donc jamais illégalement en Belgique des animaux domestiques (chiens, chats, furets) de vos voyages !** Les derniers cas de rage signalés en Belgique et aux Pays-Bas concernaient en effet à chaque fois des chiens importés illégalement du Maroc. Respectez les règles imposées, sans quoi vous mettez votre propre vie en danger, ainsi que celle de vos enfants, de vos concitoyens et des autres animaux de compagnie !

Vous trouverez de plus amples informations sur [www.afsca.be](http://www.afsca.be) -> page d'accueil -> voyager avec des animaux de compagnie

Coordonnées des UPC : [www.afsca.be](http://www.afsca.be) -> contact -> UPC

Ainsi que sur le site internet du Service public fédéral Santé publique :

<http://www.health.belgium.be> -> animaux et végétaux -> voyager avec des animaux domestiques

### **Pour rappel !**

En Belgique, la vaccination des chiens contre la rage est toujours OBLIGATOIRE au sud du sillon Sambre et Meuse et dans tous les campings belges.

**Si vous vous rendez en voyage avec votre animal de compagnie (chien, chat, furet) en dehors de l'Europe, pensez à prendre contact à temps avec votre vétérinaire et avec l'Unité provinciale de Contrôle de l'AFSCA dont vous dépendez. Vous éviterez ainsi de mauvaises surprises !**

Personne de contact pour la presse francophone : Jean-Paul Denuit      0477/83 00 57  
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots      0477/59 83 93